

**Compte rendu**  
**Commission CCAS**  
**Vendredi 28 Octobre 2022 - 17 h**  
**Mairie de Lorette**

**PRÉSENT(E)S :**

M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER, Mme Evelyne ORIOL, M. Gérard GAMON,  
Mme Danielle GAS, Mme Annick LESUEUR, Mme Jacqueline LEYMARIE, Mme Amelle GASSA

**EXCUSÉ(E)S :** M. Pierre OLLAGNIER

**ABSENT(E)S :** 0

Avant l'ouverture de la séance :

Approbation à l'unanimité, du compte-rendu du Conseil d'Administration du 27/06/2022

**1/ DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**

Le débat d'orientation budgétaire (qui est obligatoire pour les communes de + de 3500 habitants et leurs établissements publics (dont fait partie le CCAS)) a pour vocation de présenter aux membres du conseil d'administration avant le vote du Budget Primitif, les grandes orientations stratégiques et financières du CCAS. Toutefois pour élaborer une stratégie, il est nécessaire de connaître l'environnement financier actuel tel que récapitulé dans le tableau joint à la présente convocation

**1.1/ Perspectives pour 2023 Missions facultatives**

Au regard de sa volonté en matière de prévention, de développement du lien social et de lutte contre l'isolement et d'aide à la mobilité le CCAS de Lorette va bien entendu poursuivre les actions entreprises notamment

**A) la poursuite de la Bourse du Balayage et des actions de débroussaillage** par le biais de Convergence pour les Lorettois privés d'emploi et les étudiants (durant les vacances scolaires).

**Pour 2021** ce sont 4117 heures de travail (3590 heures +527 heures de désherbage) soit 3 ETP /an **pour un montant de 63.624€**

\*Le service balayage a été structuré par le recrutement statutaire (c'est à dire une embauche par la ville) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 d'un agent, qui intervenait auparavant par Convergence et qui assurait l'accueil et le suivi des personnes nouvellement admises à bénéficier des heures de balayage. Depuis son recrutement par la commune, cet agent, a pu bénéficier de la formation « permis poids lourds » et assure désormais la collaboration à l'encadrement des services techniques.

De ce fait, le recrutement d'un autre agent de Convergence est actuellement en cours pour assurer la mission de responsable du balayage toujours dans le cadre de la mise à disposition gratuite par la ville. Ce recrutement est en cours et deviendra effectif en fonction des résultats attendus.

**B) l'accompagnement et le soutien en faveur des personnes âgées et handicapées** ainsi que le maintien du lien social pour cette catégorie de population

Les manifestations de fin d'année se sont progressivement rétablies puisqu'en 2021, le goûter spectacle de Noël avait pu se dérouler à la salle de l'Ecluse, seul le repas avait été annulé. Le spectacle organisé dans le cadre de la semaine bleue avait lui aussi été maintenu

En ce qui concerne 2022 à ce jour toutes les manifestations de fin d'année prévues sont programmées ou en cours de programmation. L'après-midi « Semaine bleue 2022 » s'est déroulé le 4 octobre à la salle Jean Rostand.



Le 27 novembre 2022, un spectacle pour les personnes âgées est programmé au Zénith avec transport en car assuré. Le CCAS associe les résidents de l'EHPAD qui le souhaitent à toutes ces manifestations

Les anciens Lorettois hébergés en établissement sur les communes extérieures ainsi que tous les résidents de l'EHPAD de la commune bénéficient d'un colis de Noël. Cette distribution auprès des EHPAD est assurée par des bénévoles et des élus.

C'est également un montant de **23.695 €** qui a été utilisé en 2021 par les seniors auprès des commerces Lorettois grâce aux tickets remis par le CCAS.

A compter de 2022, la valeur d'achat du carnet de tickets remis aux seniors et personnes en difficulté sera de **30 €** (au lieu de 28,50 sous réserve de l'acceptation du CA). Compte tenu de la structure de la population lorettoise, il est indispensable de maintenir ou renforcer les actions en faveur des personnes âgées. Afin de faciliter la mobilité (facteur de lien social) des Lorettois âgés de plus de 70 ans et des personnes handicapées, il avait été décidé d'augmenter la valeur faciale des bons taxis et d'en revoir les conditions d'attribution, cette décision a incité de nombreux lorettois concernés à utiliser à nouveau les tickets taxis

### C) Détection et accompagnement des personnes en rupture sociale pour les orienter sur le

Ex Constatation d'abus de faiblesse sur personne vulnérable et indigence due à une rupture de la continuité de la prise en charge domestique

**D) Collaboration avec la banque alimentaire pour la distribution de colis aux plus défavorisés et d'entrées à la BNL**

La Ville a accordé au CCAS 50 entrées gratuites pour les familles en difficulté. 20 entrées ont été distribuées au cours de l'été 2022

**E) Participation au bus itinérant en collaboration avec la Mission Locale**

**F) Participation active aux actions de prévention et de promotion de la santé, en particulier pour les plus défavorisés ou les plus âgés**

**G) Collaboration avec L'UDAF à la maison de la famille itinérante**

Le CCAS de Lorette a participé, le 21 septembre à la journée du vieillissement organisée à Lorette par les Centre sociaux de la Loire. De nombreux professionnels du vieillissement et les partenaires institutionnels y participaient également (Département, CARSAT, AGIRC, bailleurs sociaux etc) Rendez-vous programmé avec l'ESAT Gier pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées.

## **1.2/ Perspectives financières 2023**

Pour 2023, la commune de Lorette maintiendra la subvention de 2021 pour le budget du CCAS afin d'accroître la démarche d'aide aux Lorettois privés d'emploi, et de faciliter la mobilité des personnes âgées à faibles revenus.

Le C.C.A.S. n'a pas d'emprunt dans son budget et n'envisage pas d'en prendre.

## Dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Convergence / Sos Petits Boulots	53 462,89 €	61 379,30 €	55 659,85 €	69 529,23 €	65 987,82 €	65 728,31 €	67 609,01 €	70 571,00 €	70 284,00 €	63 623,52 €
Charges Générales	1 030,21 €	688,00 €	1 009,98 €	1 468,30 €	1 140,07 €	662,00 €	591,00 €	747,88 €	752,99 €	2 104,42 €
Prestations apportées fin d'année	35 826,09 €	36 641,44 €	41 915,86 €	38 710,56 €	35 701,71 €	41 891,61 €	33 099,52 €	33 539,32 €	36 951,95 €	37 767,63 €
Aides Sociales (hors bons de contribution)	330,00 €	1 628,00 €	1 223,50 €	55,00 €		55,00 €				
Tickets taxis	2 900,70 €	2 247,30 €	2 221,20 €	1 859,40 €	1 852,74 €	1 731,10 €	1 872,90 €	1 563,00 €	621,00 €	558,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>93 549,89 €</b>	<b>102 584,04 €</b>	<b>102 030,39 €</b>	<b>111 622,49 €</b>	<b>104 682,34 €</b>	<b>110 068,02 €</b>	<b>103 172,43 €</b>	<b>106 421,20 €</b>	<b>108 609,94 €</b>	<b>104 053,57 €</b>

## Recettes de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Paiement prestation fêtes	3 247,00 €	3 524,00 €	3 194,00 €	3 352,25 €	3 975,00 €	2 702,00 €	2 283,00 €	108,00 €	1 659,00 €	0,00 €
Participation Ville de Lorette	85 900,00 €	98 870,00 €	85 000,00 €	113 727,11 €	113 727,00 €	113 727,00 €	100 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	100 000,00 €
Dons	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>89 147,00 €</b>	<b>102 394,00 €</b>	<b>88 194,00 €</b>	<b>117 079,36 €</b>	<b>117 702,00 €</b>	<b>116 429,00 €</b>	<b>102 283,00 €</b>	<b>105 108,00 €</b>	<b>106 659,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

(Extrait du DOB, dans son intégralité en pièce jointe)

Le vote sera mis à l'ordre du jour du prochain CA

### **1B/ FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022**

M. Le Président propose de traiter à ce moment de la séance, de l'ordre du jour complémentaire :

- Augmentation du budget pour le repas de Noël 2022 aux Séniors.

En effet, compte tenu de l'inflation de ces dernières semaines, les prestataires questionnés pour le repas ne sont pas en mesure de respecter le budget fixé l'an dernier (CA du 18/10/2021), à savoir 36 € par personne.

M. Le Président demande aux Membres du CA d'approuver une augmentation du budget à 50 € par personne.

**POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**Approuvé à l'unanimité**

### **2/ FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023**

En raison de la période exceptionnelle d'inflation que nous subissons, et dans l'incertitude quant à sa durée et à son évolution, M. Le Président propose de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à l'ordre du jour d'une commission ultérieure.

**POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**Approuvé à l'unanimité**

### **3/ SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ 2023**

En raison de la période exceptionnelle d'inflation que nous subissons, et dans l'incertitude quant à sa durée et à son évolution, M. Le Président propose de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à l'ordre du jour d'une commission ultérieure.

**POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

**Approuvé à l'unanimité**

#### 4/ TICKETS TAXIS 2023

Afin de pouvoir fixer le barème d'attribution des « tickets taxis » pour 2023 en tenant compte de l'augmentation générale des coûts, et notamment de ceux des transports, Monsieur Le Président demande à ce qu'une consultation soit engagée auprès des artisans taxis afin de connaître leurs tarifs actuels et prévus pour 2023.

Dans l'attente de leurs réponses M. Le Président demande le retrait de ce point de l'ordre du jour et son report à la prochaine commission.

**POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

#### 5/ SEMAINE BLEUE 2023

Monsieur le Président vous propose de :

5.1/ maintenir la manifestation qui est organisée dans le cadre de la « Semaine Bleue » pour l'année 2023 en invitant les séniors Lorettois ayant atteint l'âge de 65 ans dans l'année, sans participation financière, et pour les séniors résidant sur des communes extérieures qui devront s'acquitter d'une participation de 3 €.

5.2/ imputer la dépense au budget du CCAS.

**POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

Approuvé à l'unanimité

#### 6/ DOSSIER D'AIDE SOCIALE

Aucun dossier à présenter.

#### 7/ QUESTIONS DIVERSES

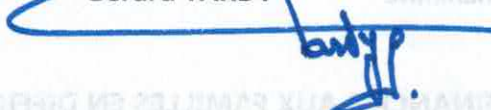
7.1/ « 45 tours de France », Zénith St-Etienne le D. 27/11/2022 à destination des séniors de SEM

7.2/ UDAF, « la maison de la famille itinérante » : permanences place du IIIème Millénaire

7.3/ Composition du colis 2022 aux personnes hébergées en établissement.

Il est dix-huit heures trente, la séance est levée.

Le Président du CCAS,  
Gerard TARDY

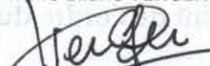


Approbation compte-rendu de séance :

M. Gérard TARDY



Mme Eliane VERGER



Mme Evelynne ORIOL



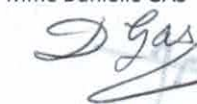
M. Gérard GAMON



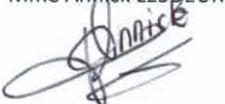
Mme Amelle GASSA

*Requiert absence des échanges*

Mme Danielle GAS



Mme Annick LESJEUR



M. Pierre OLLAGNIER



Mme Jacqueline LEYMARIE

